Evaluation du contentieux sur l'activité de rétrocessions entre un Centre Hospitalo-Universitaire et des caisses d'assurance maladie

A.NIANZOU[1], G.CANCHON[1], B.DIEU[1]
[1]Pôle pharmacie, Hôpital Charles Nicolle, CHU de ROUEN

HOPIPHARM LILLE 2012

INTRODUCTION

Au cours du contrôle exhaustif relatif à l'activité de rétrocession de notre hôpital, nous avons entrepris une évaluation fine des prescriptions identifiées comme étant redevables d'un indu.

METHODE

Sur la période du 1er novembre 2008 au 31 décembre 2010, 359 prescriptions ont été analysées.
Elles concernaient 3 items/15, sur lesquels une amélioration rapide des pratiques pouvait être envisagée:
Item 1-Rétrocession de produits hors liste.
Item 2-Facturation de médicaments à partir de prescriptions non-conformes.
Item 3-Délivrance d'une quantité supérieure à 1 mois de traitement.

Rétrocession de produits hors liste

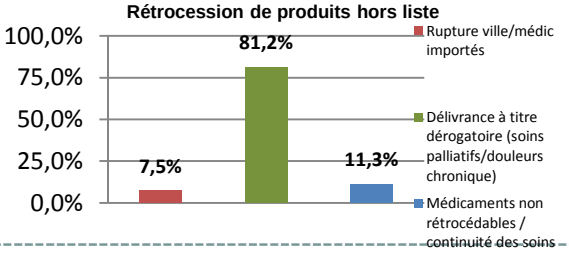

Facturation de médicaments à partir de prescriptions non-conformes

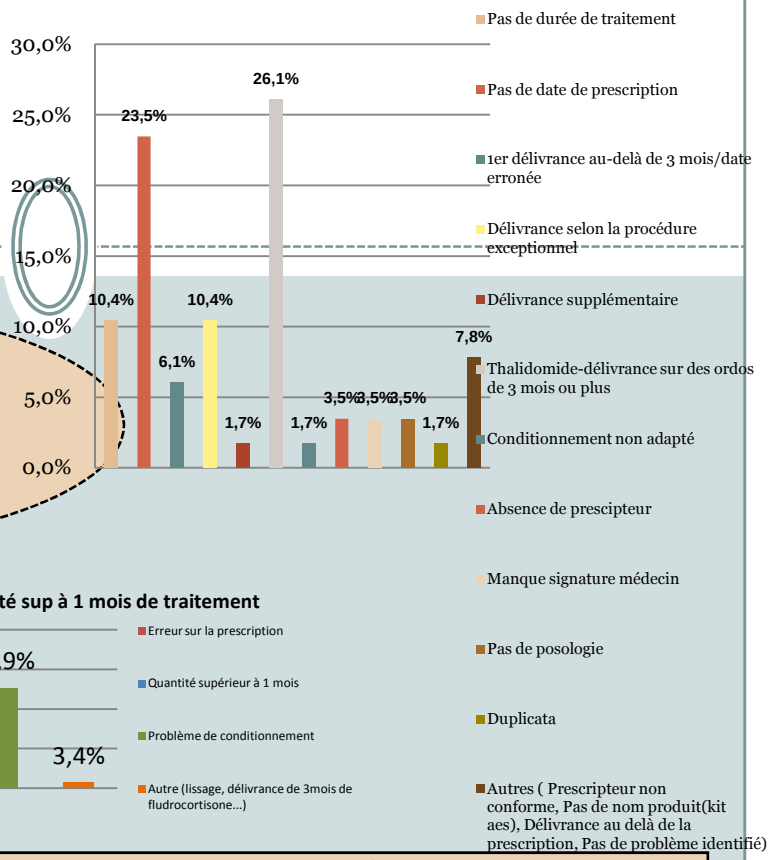

RESULTATS

Item 1 (132 prescriptions): indus 13240€, dont 96% contesté.
81% des prescriptions concernaient la délivrance à titre dérogatoire (décision du 20/12/2004) et 8% concernaient les ruptures villes pour lesquels le pharmacien se doit d'assurer la continuité des soins.
Item 2 (137 prescriptions): indus 94119€, dont 100% contesté.
Prescriptions de thalidomide de 3 mois (26,1%), absence de date de prescription (23.5%), absence de durée de traitement (10.4%), délivrance selon "la procédure exceptionnelle" (10.4%)…
Item 3 (90 prescriptions): indus 24514€, dont 70% contesté. Le conditionnement inadapté des spécialités était en cause pour 62,9% des prescriptions.

Délivrance d'une quantité sup à 1 mois de traitement

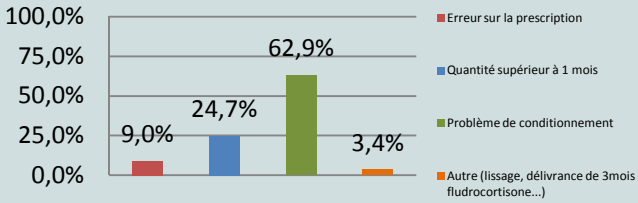

DISCUSSION

Le travail collégial de la pharmacie, de la direction des finances et l'aide d'un avocat nous a permis de contester 89% du coût de l'indu total. Le regard sur notre activité est plus critique et nos exigences sur les "mentions obligatoires" sont accentuées. Malgré tout nous avons constaté que le redressement concernait aussi des actes que la loi nous autorisait à faire.

CONCLUSION
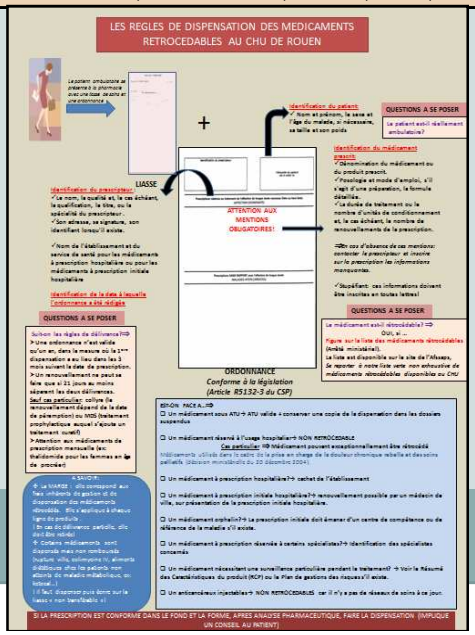
Dans une démarche qualité, une affiche explicative a été réalisée dans le secteur rétrocession pour mettre en avant les points sur lesquels nous pouvons améliorer notre pratique.